

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP Axis Actions Dynamique qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 670 568 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 40 892 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire BMCE Capital Asset Management.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant

à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG**

Noureddine HAJJI

Bilan arrêté au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2021	31/12/2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		1 167 304	1 269 656
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 007 654	896 079
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	159 650	373 577
AC2- Placements monétaires et disponibilités		512 410	347 271
a- Placements monétaires	4.4	175 596	28 909
b- Disponibilités		336 814	318 362
AC3- Créances d'exploitation	4.6	4 916	4 052
TOTAL ACTIF		1 684 630	1 620 979
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	8 870	8 774
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	5 192	4 148
TOTAL PASSIF		14 062	12 922
ACTIF NET			
Capital	4.9	1 576 076	1 555 131
CP1- Sommes Capitalisables		94 492	52 926
CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		53 600	44 391
b - Sommes capitalisables de l'exercice		40 892	8 535
ACTIF NET		1 670 568	1 608 057
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 684 630	1 620 979

ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice	Exercice
			clos-le	clos-le
			31/12/2021	31/12/2020
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.3	65 187	21 011
	a. Dividendes		48 406	9 939
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 781	11 072
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.5	24 394	20 339
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		89 581	41 350
CH1-	Charges de gestion des placements	4.10	(40 839)	(30 028)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		48 742	11 322
CH2-	Autres charges	4.11	(6 649)	(4 986)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		42 093	6 336
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		(1 201)	2 199
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		40 892	8 535
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		1 201	(2 199)
	(Annulation)			
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 116)	(23 280)
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 879	23 443
	Frais de négociation de titres		(692)	(1 771)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		45 164	4 728

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2021	31/12/2020
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	45 164	4 728
a- Résultat d'exploitation	42 093	6 336
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 116)	(23 280)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 879	23 443
d- Frais de négociation de titres	(692)	(1 771)
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	17 347	487 768
a / Souscriptions	187 469	571 678
Capital	178 647	576 435
Régularisation des sommes non distribuables	430	(23 307)
Régularisation des sommes capitalisables	8 392	18 550
b / Rachats	(170 122)	(83 910)
Capital	(158 855)	(83 393)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 348)	1 964
Régularisation des sommes capitalisables	(8 919)	(2 481)
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	62 511	492 496
AN 4- ACTIF NET		
en début de l'exercice	1 608 057	1 115 561
en fin de l'exercice	1 670 568	1 608 057
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de l'exercice	11 865	8 158
en fin de l'exercice	12 016	11 865
VALEUR LIQUIDATIVE	139,03	135,529
TAUX DE RENDEMENT	2,58%	-0,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2021

1- Présentation du fonds commun de placement fcp axis actions dynamique

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Actions Dynamique figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2021, le fonds FCP Axis Actions Dynamique dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA_6.3_MARS 2026) pour une valeur de 127 643 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVMs, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 1 007 654 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Titres OPCVM		60 380	60 440	3,59% (*)
FCP Axis AAA	550	60 380	60 440	3,59%
Actions et droits rattachés		1 012 959	947 214	56,22%
ADWYA	2 788	10 044	12 855	0,76%
ASSAD	3 308	9 008	5 524	0,33%
ASSURANCES MAGHREBIA	210	11 655	13 436	0,80%
ATTIJARI BANK	1 729	57 404	52 584	3,12%
BH	1 913	23 853	17 682	1,05%
BIAT	2 182	121 548	130 903	7,77%
BNA	6 054	61 566	47 887	2,84%
BT	17 984	131 998	97 671	5,80%
CARTHAGE CEMENT	14 150	24 324	18 593	1,10%
CITY CARS	1 382	10 804	15 202	0,90%
DELICE HOLDING	1 730	22 725	25 466	1,51%
EUROCYCLES	899	21 780	28 986	1,72%
OTH	4 722	42 399	40 845	2,42%
PGH	2 620	35 827	29 868	1,77%
SAH	5 984	69 353	67 033	3,98%
SFBT	6 909	113 894	125 391	7,44%
SIAME	2 140	7 938	9 129	0,54%
SOTIPAPIER	3 875	21 236	22 057	1,31%

SOTUVER	3 459	24 245	25 341	1,50%
SPDIT	1 150	9 994	9 740	0,58%
STB	8 853	33 616	26 488	1,57%
TELNET	3 432	30 227	28 952	1,72%
TPR	3 570	16 547	15 697	0,93%
UBCI	425	10 285	8 415	0,50%
UIB	2 575	51 286	39 884	2,37%
UNIMED	3 362	29 589	24 660	1,46%
MAGASIN GENERAL	305	6 773	5 072	0,30%
SANIMED	831	3 041	1 853	0,11%

Total titres cotés		1 073 339	1 007 654	59,81%
---------------------------	--	------------------	------------------	---------------

(*) 3,62% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Titres OPCVM

SICAV AXIS TRESORERIE	25 433	108 043	131 271	133 476	(2 205)	-
FCP Axis AAA	33 252	60 380	35 706	33 252	2 454	60 380
Total titres OPCVM	58 685	168 423	166 977	166 728	250	60 380

Actions et droits rattachés

ADWYA	10 044	-	-	-	-	10 044
ASSAD	6 951	2 057	-	-	-	9 008
ASSURANCES MAGHREBIA	13 431	-	2 009	1 776	233	11 655
ATTIJARI BANK	62 152	-	4 657	4 748	(91)	57 404
BH	22 411	2 743	897	1 301	(404)	23 853

BIAT	137 215	5 008	21 600	20 675	925	121 548
BNA	45 282	16 284	-	-	-	61 566
BT	125 743	6 255	-	-	-	131 998
CARTHAGE CEMENT	13 781	10 543	-	-	-	24 324
CITY CARS	9 734	1 070	-	-	-	10 804
DELICE HOLDING	16 020	6 705	-	-	-	22 725
EUROCYCLES	16 741	5 039	-	-	-	21 780
MAGASIN GENERAL	6 773	-	-	-	-	6 773
OTH	17 813	24 586	-	-	-	42 399
PGH	36 510	-	674	683	(9)	35 827
SAH	51 766	17 587	-	-	-	69 353
SANIMED	3 041	-	-	-	-	3 041
SIAME	5 448	2 490	-	-	-	7 938
SFBT	114 444	10 513	13 414	11 063	2 351	113 894
SOTETEL	2 140	-	1 716	2 140	(424)	-
SOTIPAPIER	14 920	6 316	-	-	-	21 236
SOTUVER	8 875	15 370	-	-	-	24 245
SPDIT	9 994	-	-	-	-	9 994
STB	33 616	-	-	-	-	33 616
TELNET	23 640	6 587	-	-	-	30 227
TPR	10 716	5 831	-	-	-	16 547
UBCI	10 285	-	-	-	-	10 285
UIB	51 306	-	17	20	(3)	51 286
UNIMED	19 483	10 106	-	-	-	29 589
SOTUV NG 20	1 573	-	1 573	1 573	-	-
Total actions et droits rattachés	901 847	155 090	46 557	43 978	2 578	1 012 959
Total	960 532	323 513	213 534	210 706	2 828	1 073 339

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 159 650 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Emprunts d'état		122 094	127 643	7,58%
BTA_6.3_MARS 2026	133	122 094	127 643	7,58%
Obligations des sociétés		30 000	32 007	1,90%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,29%
UIBSUB2015_7.5%_7A	500	10 000	10 324	0,61%
Total		152 094	159 650	9,48%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
Emprunts d'état	328 948	122 094	331 000	328 948	2 052	122 094
BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021	328 948	-	331 000	328 948	2 052	-
BTA_6.3_MARS 2026	-	122 094	-	-	-	122 094
Obligations des sociétés	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
TLSUB2018_7A_17/01	20 000	-	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	20 000	-	10 000	10 000	-	10 000
Total	368 948	122 094	341 000	338 948	2 052	152 094

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des actions	48 406	9 939
Revenus des BTA	14 145	7 557
Revenus des obligations des sociétés	2 636	3 515
Total	65 187	21 011

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 175 596 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Bons de trésor cessibles		175 402	175 596	10,42%
BTC 52 SEMAINES 24/05/2022	180	175 402	175 596	10,42%
Total		175 402	175 596	10,42%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2021 à 24 394 DT et se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus compte courant rémunéré	12 700	6 330
Revenus des prises en pension	10 741	12 787
Revenus des BTC	953	1 222
Total	24 394	20 339

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 4 916 DT au 31-12-2021 contre un solde de 4 052 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Intérêts créditeurs	3 621	3 491
Retenue à la source/BTA	1 286	553
Autres débiteurs	9	8
Total	4 916	4 052

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 870 DT au 31-12-2021 contre 8 774 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Dépositaire	5 957	5 956
Gestionnaire	2 913	2 818
Total	8 870	8 774

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 192 DT au 31-12-2021 contre 4 148 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	3 980	2 935
Retenue à la source	595	893
Publications	486	194
CMF	131	126
Total	5 192	4 148

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 62 511 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	20 945
Variation de la part Revenu	41 566
Variation de l'Actif Net	62 511

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2021

Montant:	1 555 131
Nombre de titres :	11 865
Nombre de porteurs de parts :	7

Souscriptions réalisées

Montant:	178 647
Nombre de titres émis :	1 363
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	158 855
Nombre de titres rachetés :	1 212
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

Capital au 31-12-2021

Montant:	1 574 922 (*)
Nombre de titres :	12 016
Nombre de porteurs de parts :	6

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 574 922
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(1 116)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 879
Régularisation des SND	(1 918)
Frais de négociation de titres	(692)
Droits de sortie	-
Capital au 31/12/2021	1 576 076

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2021 à 40 839 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération du Gestionnaire	34 755	24 078
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 950
Rémunération variable du Gestionnaire	134	-
Total	40 839	30 028

4.11- Autres charges

Ce poste s'élève en 2021 à 6 649 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération CAC	4 484	3 477
Redevance CMF	1 675	1 156
Publicité et publications	291	293
Frais divers bancaires	191	51
Charges diverses	8	9
Total	6 649	4 986

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	7,455	3,485	4,696	3,951	3,719
Charges de gestion des placements	-3,399	-2,531	-3,531	-4,363	-3,279
Revenu net des placements	4,056	0,954	1,165	-0,412	0,44
Autres charges	-0,553	-0,420	-0,529	-0,557	-0,687
Résultat d'exploitation	3,503	0,534	0,636	-0,969	-0,247
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,100	0,185	0,165	0,041	0,1
Sommes capitalisables de l'exercice	3,403	0,719	0,801	-0,928	-0,147
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,093	-1,962	4,799	-14,814	6,446
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,406	1,976	-14,321	22,921	5,317
Frais de négociation de titres	-0,058	-0,149	-1,22	-3,281	-0,901
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,256	-0,136	-10,743	4,826	10,862
Résultat net de l'exercice	3,759	0,398	-10,107	3,857	10,615
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,04	0,094	0,014
Résultat non distribuable de l'exercice	0,256	-0,136	-10,703	4,92	10,876
Régularisation du résultat non distribuable	-0,160	-1,799	-0,043	0,409	1,661
Sommes non distribuable de l'exercice	0,096	-1,934	-10,745	5,328	12,537
Distribution de dividende	0,000	0,000	0	0	0
Valeur Liquidative	139,028	135,529	136,744	146,689	142,288
Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,44%	2,59%	2,63%	2,79%	2,67%
Autres charges / actif net moyen	0,40%	0,43%	0,39%	0,36%	0,56%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	2,51%	0,55%	0,47%	-0,62%	-0,20%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2021 s'élève à 34 755 DT TTC. La rémunération variable s'élève à 134 DT TTC.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 692 dinars au titre de l'exercice 2021.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2021 s'élève à 5 950 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).

5.3 Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 29 Mars 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.